



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2001/4
10 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Onzième session, 21 et 22 novembre 2000
(Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire)

**ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX DE LA
COMMISSION ET DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE
DISTANCE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ
DE L'ÉNERGIE DURABLE¹**

Note du secrétariat

1. La présente note donne des informations sur les activités du programme de travail d'autres organes subsidiaires principaux de la Commission qui sont susceptibles d'intéresser le Comité de l'énergie durable. Ces informations sont basées sur les rapports publiés depuis la cinquante-cinquième session de la Commission.

A. COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Document: ECE/HBP/119, rapport de la soixante et unième session

10.1.1: Monographies nationales sur le logement

2. Ce projet représente un instrument que les gouvernements peuvent utiliser pour analyser leurs politiques et stratégies en matière de logement, leurs cadres institutionnel et financier pour

¹ Tous les titres d'activités de programme mentionnés dans le présent document sont ceux figurant dans les derniers rapports des organes subsidiaires principaux mentionnés.

ce secteur et comparer leur situation aux progrès accomplis au niveau international. Il comprend comme élément essentiel des recommandations en vue de l'amélioration des politiques et pratiques. Il a aussi pour objet de fournir des informations à des investisseurs potentiels. Des monographies concernant le logement pour la Bulgarie, la Pologne, la Slovaquie et la Lituanie ont été publiées. Des études du même genre sont en préparation pour la Roumanie et la République de Moldova.

10.1.4: Rénovation et gestion des logements

3. Cette activité vise à examiner de près les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou en apparition, notamment en ce qui concerne le parc de logements et sa gestion. Comme suite au processus de privatisation lancé dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Cette évolution implique d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixtes et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion. Des lignes directrices pratiques concernant le statut des copropriétés, traitant des principaux aspects de la coexistence des secteurs public et privé dans les pays en transition économique sont en cours d'élaboration.

10.1.6: Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

4. Au titre de ce point, le Comité entreprend d'étudier les forces influant sur les formes du développement urbain et les modalités de mise en œuvre des politiques urbaines en passant en revue les principales tendances de l'évolution de l'habitat et en faisant connaître l'expérience des pays dans la formulation et l'application de politiques favorisant un développement viable des établissements humains.

B. COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Document: ECE/CEP/74, rapport de la septième session

3.1: Énergie et environnement

5. Le Comité des politiques de l'environnement a invité le Comité de l'énergie durable à mettre en place une Équipe spéciale de l'environnement et de l'énergie chargée d'élaborer des principes directeurs à l'intention des décideurs concernant la tarification de l'énergie de manière à favoriser le développement durable. Comme suite à cette décision, la Division de l'énergie et la Division de l'environnement et des établissements humains élaborent actuellement des propositions relatives au programme et au mandat d'équipe spéciale mixte, qui seront examinées à une réunion informelle devant se tenir les 29 et 30 novembre 2001, à Prague, sur l'invitation de la République tchèque.

3.4: Intégration des considérations environnementales dans les politiques sectorielles

6. Le Groupe de travail de hauts fonctionnaires chargé de préparer la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» a décidé que l'intégration des considérations environnementales dans les politiques sectorielles serait le thème majeur de la Conférence qui se tiendrait en mai 2003 à Kiev.

2.1: Études de performances environnementales

7. Les questions relatives aux liens entre l'environnement et l'énergie seront traitées dans le cadre des études sur l'efficacité des mesures environnementales quant à la réalisation des objectifs des politiques environnementales nationales et au respect des engagements internationaux.

C. ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Document: ECE/EB.AIR/71, rapport de la dix-huitième session

IV et annexe IV 1.2: Examen du respect des obligations

8. Le Comité d'application de la Convention a effectué une enquête approfondie sur l'application par les Parties du Protocole de 1985 sur le soufre et du Protocole de 1988 sur les NO_x (EB.AIR/2000/2). Les 21 Parties au Protocole de 1985 sur le soufre avaient toutes satisfait à leurs obligations et une seule n'avait pas rempli cette condition en 1993, année fixée par le Protocole. Sur les 27 Parties au Protocole de 1988 sur les NO_x, trois n'avaient pas satisfait aux réductions prescrites d'émissions. Le Comité d'application a aussi noté que quelques Parties aux deux Protocoles ne respectaient pas l'obligation de déclarer leurs émissions annuelles. Le Comité prévoit d'effectuer en outre une enquête approfondie sur l'application par les Parties du Protocole de 1991 sur les composés organiques volatils.

III et annexe IV 1.3: Examen des stratégies et politiques

9. Un projet de rapport d'enquête (EB.AIR/2000/1 et additifs) a été établi sur la base des informations communiquées par les Parties en réponse à un questionnaire diffusé en janvier 2000. Le rapport d'enquête et un résumé analytique seront publiés. Un nouveau questionnaire et un rapport préliminaire seront élaborés pour examen à la dix-neuvième session en décembre 2001; la version finale sera envoyée aux Parties en janvier 2002.

D. COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Document: ECE/TRANS/136, rapport de la soixante-troisième session

02.4: Construction des véhicules

10. Les véhicules routiers et leurs composants sont homologués conformément aux Règlements CEE annexés à l'«Accord de 1958». Le Règlement n° 101, qui traite directement des économies d'énergie, énonce des dispositions uniformes relatives à la mesure de la consommation de carburant des voitures particulières et des utilitaires légers (catégories M1 et N1); il contient aussi des dispositions sur la mesure de la consommation électrique et de l'autonomie des véhicules électriques.

11. Pour favoriser une plus large utilisation des carburants gazeux, à savoir gaz de pétrole liquéfié (GPL) et gaz naturel comprimé (CNG), le champ d'application des Règlements n° 83 et 49, relatifs aux émissions de polluants gazeux des voitures particulières, utilitaires légers et utilitaires lourds a été étendu pour inclure les véhicules alimentés au GPL et au GNC. En outre,

les prescriptions de sécurité s'appliquant aux véhicules alimentés au GPL ont été renforcées (Règlement n° 67) et un nouveau Règlement n° 110 concernant les prescriptions de sécurité s'appliquant aux véhicules alimentés au GNC est entré en vigueur le 28 décembre 2000. Un projet de nouveau règlement traitant de la transformation GPL ou GNC de véhicules conçus à l'origine pour l'alimentation essence ou gazole a été finalisé en avril 2000, mais il reste en instance d'adoption par le Comité d'administration de l'Accord de 1958 en attendant que la Communauté européenne l'ait adopté en tant que Partie contractante à l'accord de 1958.

02.8: Protection de l'environnement et économies d'énergie dans les transports

Conférence régionale sur les transports et l'environnement

12. La CEE a été désignée comme chef de file responsable du soutien à la mise en œuvre de plusieurs éléments du programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997) (ECE/RCTC/CONF.3/FINAL). Elle est également chargée de suivre la mise en œuvre d'autres éléments du programme commun d'action par les gouvernements et les organisations internationales.

13. En particulier, le chapitre II du programme commun d'action intitulé «Favoriser les véhicules et les carburants moins polluants» prévoit des mesures internationales visant à promouvoir la mise en service de véhicules à rendement énergétique amélioré (activités d) et f)) et l'introduction de carburants moins polluants (activités h) et n)). Au niveau national, des mesures ont été prises en vue d'éliminer progressivement les carburants au plomb (activité d)), de réduire la consommation d'énergie du secteur des transports (activités e) et f)) et d'améliorer et de contrôler la qualité des carburants (activités i) et j)).

14. L'examen à mi-parcours du suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement est prévu pour 2002; il devrait être effectué dans le cadre d'une réunion conjointe du Comité des transports intérieurs et du Comité des politiques de l'environnement.

E. COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES D'HARMONISATION TECHNIQUE ET DE NORMALISATION

Document: TRADE/WP.6/2000/20, rapport de la dixième session

Publication régulière d'orientations en matière de normalisation internationale par énumération des secteurs intéressant les gouvernements des pays membres

15. La quatrième version révisée de la liste CEE des secteurs où une normalisation est souhaitable a été adoptée par le Groupe de travail à sa sixième session et publiée en 1996. La cinquième version révisée, dans laquelle figureront des modifications proposées par les gouvernements des pays membres, a été établie pour adoption en 2001. Le Groupe de travail a lancé un projet nouveau intitulé «Modèle international pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de réglementation» (document TRADE/WP.6/2000/8) qui vise à formuler des principes en vue d'une plus large application des normes internationales dans le cadre de la coopération internationale en matière de réglementation.

F. COMITÉ DU BOIS

Document: ECE/TIM/95, rapport de la cinquante-huitième session

09.1.6 Étude sur les perspectives dans le secteur des forêts et des produits forestiers

16. L'utilisation comme source énergétique est l'une des principales utilisations finales du bois; c'est donc l'un des aspects régulièrement surveillés dans le cadre des travaux du Comité du bois, sur lesquels des statistiques sont publiées annuellement. Les études sur les perspectives dans le secteur des forêts et des produits forestiers traiteront de questions telles que les scénarios à long terme de l'offre et de la demande de produits forestiers et d'autres biens et services forestiers ainsi que d'autres questions importantes relatives à la politique, de nature régionale ou subrégionale, y compris l'utilisation du bois pour la production énergétique. Comme suite à la décision de la Commission dans laquelle il était demandé aux principaux organes subsidiaires de développer encore les liens intersectoriels, le thème spécial de la cinquante-neuvième session du Comité sera: «La coopération intersectorielle au sein de la CEE dans les secteurs du commerce, du bois, de l'environnement et de l'énergie».

G. CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Document: «Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, 2001/2002 et 2002/2003: Présentation intégrée – Activité de programme 5, Statistiques de l'environnement» (document CES/2001/3/Add.5, quarante-neuvième réunion plénière)

Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement

17. La séance de travail mixte CEE/Eurostat sur les questions de méthodologie dans un environnement statistique qui doit se tenir à Ottawa, Canada, du 1^{er} au 4 octobre 2001, devrait discuter de questions se rapportant au thème «Indicateurs environnementaux et élaboration d'indicateurs de développement durable». Les questions de fond qu'il est prévu de discuter à la réunion sont notamment celles des indicateurs de développement durable et des indicateurs d'efficacité.
